

PROGÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALETTE Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation : 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie,

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

Ordre du jour :

- Réfection de la toiture école
- Demande de fonds de concours solidaires auprès de la CCFE
- Produits irrécouvrables : Inscription en non-valeur
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCFE du 17 juillet 2024
- Questions diverses

M. le Maire constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Procès-verbal réunion du 18 juin 2024

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 18 juin 2024 a été arrêté.

Délibération n° 1 - Réfection de la toiture de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de réfection de la toiture de l'école.

Il présente ensuite au Conseil Municipal, les propositions des différents corps de métier :

Entreprises retenues	Désignation	Montant HT
GEO CLIM	Démontage et remontage des panneaux photovoltaïques	5.468,00 €
JM CHARPENTE	Couverture	52.500,00 €
Entreprise LORNAGE	Zinguerie	14.232,00 €
Maison BROZE	Isolation plafonds école	6.914,15 €
SONEPAR	Remplacement de l'éclairage des classes en LED	6.059,68 €
		85.173,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement du projet de la réfection de la toiture de l'école.
- **DECIDE** de retenir les entreprises désignées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Les travaux devraient démarrer aux vacances scolaires d'octobre.

Délibération n° 2 - Demande de fonds de concours solidaires auprès de la CCFE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement des fonds de concours solidaires approuvés par le bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 7 février 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 février 2024, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2024, 2025 et 2026,

Vu le projet communal de Valeille,

Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours solidaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les projets suivants :

Dénomination	Montant HT	Montant TTC
Changement du photocopieur à la mairie	3.650,00 €	4.380,00 €
Renouvellement du matériel informatique à la mairie	2.932,59 €	3.519,11 €
Logiciels informatique	3.190,00 €	3.828,00 €
Changement d'un ordinateur à l'école	547,50 €	657,00 €
Renouvellement du mobilier à la salle d'animation	17.938,69 €	21.526,43 €
Travaux maçonnerie cour de la mairie	7.294,45 €	8.753,34 €
Fabrication et pose d'un garde-corps cour de la mairie	3.097,50 €	3.717,00 €
TOTAL	38.650,73 €	46.380,88 €

- **SOLLICITE** de la communauté de communes Forez-Est, l'attribution d'un fonds de concours de 23.190,11 € pour le financement de sa réalisation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 3 - PRODUITS IRRECOUVRABLES : Inscription en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un reste à recouvrer concernant la redevance assainissement, pour l'année 2022 au nom de :

- CHAMBE Thierry : 1,41 €
 - CHAMBE Thierry : 51,26 €
 - SUBRIN Christophe : 0,01 € montant inférieur au seuil de poursuite
- soit un total de : **52,68 €**

Il demande au Conseil Municipal que soit pris sur le budget assainissement 2024 ce montant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, n'ayant pas le choix :

- **DECIDE** de mettre en produits irrécouvrables, la somme de 52,68 € à l'article 6541 : créations admises en non-valeur, sur le budget assainissement 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 4 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCFE du 17 juillet 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-5,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article L.1609 nonies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024 modifiant les statuts de la communauté de communes Forez-Est pour intégrer, au nombre de ses compétences, la prise en charge des cotisations au SDIS des communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2024 modifiant modifie les statuts de la communauté de communes Forez-Est pour intégrer, au nombre de ses compétences, le Plan local d'urbanisme intercommunal

Vu le rapport, ci-annexé, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 17 juillet 2024 pour estimer le coût de l'exercice de ces compétences par la communauté de communes,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'un vote des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois à compter de sa transmission aux communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT réunie le 17 juillet 2024 pour évaluer le coût des charges transférées à la Communauté de Communes Forez-Est du fait du transfert des compétences « prise en charge des cotisations au SDIS des communes » et « Plan Local d'Urbanisme intercommunal ».

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Une semaine avant la fête du village, des personnes ont dégradé les toilettes publiques, vers la salle d'animation. Au moment du dépôt de la plainte, en gendarmerie, celle-ci a informé, que des subventions étaient attribuées pour l'installation de caméras, dans les communes. Sur Valeille, il y aurait cinq points stratégiques où des caméras pourraient être mises en place. Ces caméras sont plus performantes, que celle installée sur la commune.
L'entreprise LORNAGE est intervenue très rapidement, pour que les toilettes publiques puissent être utilisées lors de la fête du village. Un devis de réparation a été établi, par l'entreprise LORNAGE, pour un montant de 2.229,60 € TTC. Un sinistre a été déclaré, à l'assurance Groupama. Un autre devis a été demandé, pour réparer la porte du bar et la porte d'entrée des toilettes.
- Inauguration salle animation : il est rappelé que l'inauguration de la salle d'animation aura lieu le samedi 28 septembre, à 11h. A cette occasion, une plaque au nom de BLEIN Henri sera découverte. La famille BLEIN sera au complet, soit 25 personnes. M. le Maire informe que ce sera l'auberge Le Jinko de Balbigny, qui fournira l'apéritif et la boisson. Une commande sera faite pour 130 personnes.
- Il est rappelé que la fourrière animale DAVIM arrête au 31/12/2024. Le sujet a été abordé, au bureau de la CCFE, puisque plusieurs communes adhéraient à cette fourrière. Il a été indiqué que la fourrière animale de Nervieux existe toujours.
- La directrice de l'école demande :
 - ✓ la prise en charge par la commune, de l'abonnement d'un nouveau logiciel, pour un montant de 60 € par an.
 - ✓ la mise à disposition de la salle d'animation, tous les jeudis, pour faire des activités sportives à l'intérieur, pendant les mois d'hiver.

✓ une table qui serait mise à l'extérieur pour permettre aux enfants de la garderie de faire leur devoir.

Le Conseil Municipal accorde les demandes de la directrice.

Les dates des conseils d'école auront lieu les : 17/10 – 17/03 – 16/06.

- Lecture d'un courrier du CPE, qui remercie la commune, pour :
 - ✓ l'aide apporter à leur association,
 - ✓ la mise à disposition de la salle des jeunes, pour les réunions,
 - ✓ le local qui leur permet de stocker leurs matériels,
 - ✓ le prêt des différents matériels de la commune,
 - ✓ la salle gratuite pour le repas de Noël,
 - ✓ la présence d'élus, à chaque manifestation,
 - ✓ le soutien financier à leur association.
- Lecture d'un courrier du CPE, qui invite les élus à l'Assemblée Générale du CPE, le vendredi 27 septembre 2024, à la cantine, à 20h.
- M. FARGIER de Veauche, demande une subvention, pour financer ses études de médecine.
Le Conseil Municipal refuse de donner cette subvention.
- Les élus avec l'employé communal ont refait provisoirement le chemin des Bruyères. Dès que la reconstruction de la maison, suite au sinistre, sera faite, ce chemin sera repris, cette fois-ci définitivement.
- M. BOUCHARD Éric signale que la peinture à la salle des jeunes et à la maison des associations a été refaite, pendant l'été et demande aux habitants qui louent cette salle, de ne pas la dégrader.

**PROCÈS-VERBAL ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 12 NOVEMBRE 2024**

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT



L'Adjoint,
Éric BOUCHARD

